

Décision 09-DCC-58 du 26 octobre 2009

relative à la prise de contrôle exclusif du
groupe Stalaven par la société Euralis
Gastronomie Holding

Posted on: 19 novembre 2009 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Euralis Gastronomie
holding

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Groupe Stalaven

Lire

le texte intégral de la décision

143.33 Ko